ASSOCIATION DE DÉFENSE DE L ENVIRONNEMENT DE LA FLANDRE INTÉRIEURE
Fédéré à l'ADELFA E. Kociszewski vice président détaché à la ruralité
Siége social 202 route de Bergues Esquelbecq 59470
Association N° W594003358
Le Président Edmond Kociszewski
☎ 06 84 12 14 77
Fax 0366720973
E.Mail assodefi@aol.com

PORCHERIES INDUSTRIELLES, L'APRES HOUTKERQUE

Lors de la réunion d'information à Houtkerque de l'antenne DEFI pour dénoncer la mise en place de la porcherie DICOPOR , vue la mobilisation de la population, le Président de DEFI à promis qu'il y a eu un avant Houtkerque et il y aura un après qui sera complètement diffèrent.

Avant Houtkerque

Une enquête publique mobilisait les riverains du projet. Ils venaient, discutaient avec le commissaire enquêteur d'un dossier qu'ils ne connaissaient pas. Ils se contentaient des réponses données. Souvent ne connaissaient pas la présence d'un registre d'enquête, ou n'osait pas consigner leur passage dans celui-ci, de crainte d'avoir des problèmes suite à leurs remarques. De ce fait le registre analysé par les services préfectoraux donnait une impression de désintéressement de la population. Parfois une association se mettait en place un peut tardivement. Pas organisée, ne connaissant pas les us et coutumes, ainsi que leur droits et devoir face au problème qui leur a été exposé. Elle commençait par demander l'aide des politiques de tout crin qui leurs promettaient une intervention. Souvent ces réunions se terminées par une foire d'empoigne, ou les invités à la table majoral essayaient de se justifier vis-à-vis de la salle. Les associations de défense alerte par les médias déposaient un manifeste passe partout reprenant un état de fait, relatant le sentiment d'un mal vivre. N'apportant peut ou rien à l'étude du dossier en cours. Par manque de temps pour être crédible ciblaient quelques points bien précis connus et les développaient. Pour le reste le temps passé à l'étude du document reste négligeable, par rapport au volume des informations souvent contradictoires. N'étant pas directement intéressé, sans connaissance du terrain, l'impact sur le projet était négligeable. Ces associations connues des commissaires enquêteurs, étaient écoutées sans tenir compte de leurs remarques. Une fois la période de l'enquête passée, tous les acteurs retournaient à leurs activités et attendaient l'édition de l'arrêté préfectoral. La plus part du temps le réveil était pénible, il arrivait souvent à l'affichage du permis de construire, ou quand le projet commençait à être mis en place, et les bâtiments sortir de terre. Ils restaient aux détracteurs du projet le sentiment d'avoir été berné par le commissaire enquêteur, les services préfectoraux, qui les avaient écoutés mais ni entendu, ni compris.

Pendant Houtkerque la mise en place d'une antenne de défense avec une puissante mobilisation des riverains dans les premiers jours après la mise en place des affiches sur le village avant même l'ouverture du dossier. La méthode mise en place à savoir, la numérisation du dossier d'enquête publique, la duplication de celui-ci au moindre coût a permis dans la première semaine, sont accès à tous sans être astreint à un déplacement en mairie pour son étude, ce qui est une avancée non négligeable pour ceux qui sont pris par leur obligations professionnelles. Le dossier a été utilisé comme livre de chevet pour certain il leur a permis de découvrir les méandres d'un document de plus de 150 pages avec des informations redondantes et souvent contradictoires. Tout a été conçu dans le dossier pour décourager les contestataires. C'est le propre d'un dossier d'enquête, noyer les chiffres le rendre indigeste. La 2ème action rentable a été l'occupation de salle de l'enquête publique par un maximum de membres se faisant expliquer encore et toujours ce qu'ils ont lu pendant la semaine dans le dossier numérisé sur CD. Analysé en sous groupe ayant chacun une partie à analyser et développer. Pour prouver aux services préfectoraux de l'implication de la population, la recommandation de consigner chacune des interventions verbales dans le registre d'enquête, de remettre les études de la semaine par courrier d'où obligation de réponse aux questions par le dépositaire de la demande. Ce qui a donné pour Houtkerque un registre avec environ 159 questions consignée dans le registre d'enquête publique et courrier en annexe, exploit à inscrire dans le Guinness livre des records. La méthode a complètement déstabilisé le demandeur et son bureau d'étude qui le représentait. Le commissaire quant à lui fort de la mobilisation de la population a pu s'exprimer librement et prendre la sage décision de refuser le dossier qui reflétait le ras le bol des riverains ainsi que ses carences. Présenté par les services préfectoraux au CODERST d'une manière positive il a été accepté. Le préfet a pris sa décision malgré le refus du commissaire, a accepté la demande d'exploitation par un arrêté.

Celui-ci a été contesté par l'antenne de Houtkerque. Avec l'aide d'un avocat, une requête en annulation pour irrégularité a été déposée au tribunal administratif de Lille. Celui-ci a accédé à la demande et a cassé la décision. Pour la première fois un groupe de personnes grâce à leur travail on contrecarré une décision préfectorale. Il a fallu pour cela constituer un dossier de 400 pages édité en huit exemplaires, et plus de 500 heures de travail pour l'équipe le tout en un mois. Trouver le financement pour s'octroyer l'aide d'un avocat environnemental, car sans cela le travail n'aurait servi à rien

Après Houtkerque

Après un temps d'attente pour permettre aux services préfectoraux de voir si les dossiers de Bambecque, Noordpeene, Socx, possédaient les mêmes carences, donc les mêmes risques de rejet auprès du tribunal administratif, le Préfet a préféré saborder le dossier de Bambecque l'inspecteur des installations classées a présenté le dossier de sorte qu'il soit refusé au CODERST, ce qui a été fait. Le refus du commissaire enquêteur et celui du CODERST ont permis sans risque de faire un arrêté dans ce sens la loi permet de classer l'affaire sans suite avec peu de risque d'une contestation du demandeur.

Cette arrêté dans sa rédaction a donné une avancé non négligeable sur la conception des futures porcheries et poulaillers, ainsi que la présentation des dossiers au CODERST. Considérant qu'il ressort du rapport de présentation au CODERST établi par l'inspecteur des installations classées que :
Les moyens prévus pour diminuer et supprimer les bruits nocturnes décrits dans le rapport de l'inspecteur des installations classées joint en annexe sont insuffisants ;
Les moyens prévus pour capter les pollutions diffues émises par le bâtiment (ammoniaque hydrogène sulfuré et poussières) et pour diminuer les odeurs sont insuffisants.
Les moyens prévus pour réduire, supprimer ou si possible compenser la gêne visuelle provoquée par le bâtiment d'élevage sont insuffisants.
Dans sa technicité la porcherie de Bambecque est la copie conforme de celle de Noordpeene et de Socx ; ces porcheries ne sont pas encore passées au CODERST. Cet arrêté fera office de jurisprudence et servira pour les dossiers futurs. Ils pourront se retrouver attaqués auprès du tribunal administratif. De même ne pas imposer les mêmes moyens aux autres projets Français permettrait au demandeur Belge d'attaquer les services préfectoraux pour discrimination, au niveau de la cour européenne.

En conclusion

Trois actions, menées conjointement, à savoir l'information de la population par les medias avec les réunions, la demande d'aide des politiques et surtout le travail de fond de l'étude du projet par les membres de l'antenne, les courriers qui en ont découlé au ministre de l'environnement, de l'agriculture, au Préfet, sous Préfet, Coderst, ont abouti à ce résultat. La partie technique est la seule qui a continué après le coup de feu du premier mois. Dans l'ombre sans forfanterie on peu dire que l'action commencé par DEFI, association qui a pour but d'aider à la mise en place rapide d'une amorce d'association autonome, de leur donner les outils pour se défendre, les techniques de bases l'aide technique à la demande sont en grande partie les vecteurs de la réussite. A ce jour trois projets sont en cour à savoir l'aide à un riverain pour la porcherie de Socx. Là l'arrêté de Bambecque fera juriste prudence il sera utilisé en plein sachant que le projet de Socx est la copie conforme pour certains points à celui de Bambecque, et il n'est pas encore passé au CODERST. L'aide contre les nuisances sonores pour une personne seule habitant Bierne près de l'usine la Semeuse, dossier en cour d'étude par la préfecture en attente de décisions. Mise en place d'une association de défense contre les nuisances d'un projet de construction d'un poulailler de poules reproductrices à Steenvoorde. De même la gestion des effluents sera à revoir par rapport à l'arrêté. Sans faire de vagues ni fanfaronnade l'action menée en continue oblige les services intéressés de revoir leurs relations avec la population, les courriers passe partout bottant en touche la demande n'ont plus lieu d'être. Chaque courrier émis, chaque réponse donnée servira à étayer un dossier pour continuer l'action. Il y a toujours des nouveaux dossiers à étudier d'autant plus, que le décret n° 2011-63 du 17 janvier 2011 relatif au regroupement et à la modernisation de certaines installations classées d'élevage changera la donne des installations. De nouvelles structures pourront être installées sans possibilité de contrôles. Les éleveurs belges bien implantés dans la région sont déjà en position de force pour ce type d'installation, étant les fournisseurs de porcelets dans pas mal de ferme françaises. Il est largement temps de mettre en place des cellules de veille dans chaque village pour le contrôle à la mairie des tableaux d'affichages, ou mettre une cellule d'information, car dans un avenir proche il n'y aura plus d'enquête publique, ou pour des grosses structures avec des dossiers bétons.

Esquelbecq le 5 09 2011

E. Kociszewski